

CONSEIL MUNICIPAL DE VENISSIEUX

Séance publique du 7 NOVEMBRE 2011

COMPTE RENDU SUCCINCT

Affiché en application de l'article L2121-25
du Code Général des Collectivités Territoriales

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Henri THIVILLIER, Mme Evelyne EBERSVILLER, M. Lahceme TOUATI, M. Christian FALCONNET, Mme Danièle GICQUEL, M. Bayrem BRAIKI, Mme Andrée LOSCOS, M. Thierry VIGNAUD, Mme Edith CHAGNARD-PEILLARD, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Chaïneze KABOUYA-BENHAYOUN, M. Eléazar BAFOUNTA, M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Véronique FORESTIER, M. Bernard RIVALTA, M. Jean-Marc THEVENON, Mme Paula ALCARAZ, M. Francis RAMBEAU, Mme Michèle BAICCHI, Mme Evelyne BEROUD, Mme Eliette ORENES, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Abdelak FADLY, Mme Véronique CALLUT, Mme Amina AHAMADA MADI, M. Mokrane KESSI, Mme Samia LEDESERT, Mme Marie-Christine SEEMANN, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOURE, M. Jeff ARIAGNO, M. Idir BOUMERTIT, Mme Yvonne LYON, M. Djilannie BENMABROUK, M. Christophe GIRARD, Mme Danica LJUSTINA, M. Yvan BENEDETTI, Mme Saliha MERTANI, M. Maurice IACOVELLA, Mme Geneviève SOUDAN

Absente : Mme Annie BROUET

Dépôt de pouvoir : M. André GERIN a donné pouvoir à Mme Michèle PICARD, M. Hamza MOREL a donné pouvoir à M. Henri THIVILLIER, Mme Justine MUSEMBA a donné pouvoir à Mme Yvonne LYON

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2011

COMPTE RENDU

Après avoir approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés le compte rendu intégral de la séance publique du 3 octobre 2011.

A l'unanimité

1. décide de l'envoi d'une motion au gouvernement français et à l'Union Européenne relative à la diminution du budget du programme européen d'aide aux plus démunis.

A l'unanimité des suffrages exprimés

2. décide de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour les travaux d'extension du réseau de chauffage urbain.

A l'unanimité des suffrages exprimés

3. accepte la participation financière de la Ville d'un montant de 83 212 € à l'opération d'aménagement des espaces extérieurs de l'îlot Ravel dans le quartier Léo Lagrange conformément à l'engagement pris dans la convention ANRU 2005/2013.

A l'unanimité des suffrages exprimés

4. accepte la participation financière de la Ville d'un montant de 42 175 € à l'opération d'aménagement des espaces extérieurs des trois tours de Monmousseau conformément à l'engagement pris dans la convention ANRU 2005/2013.

A l'unanimité des suffrages exprimés

5. accepte la participation financière de la Ville d'un montant de 24 321 € à l'opération d'aménagement complémentaire de la place Edouard Herriot du quartier Monmousseau conformément à l'engagement pris dans la convention ANRU 2005/2013.

A l'unanimité des suffrages exprimés

6. accepte la participation financière de la Ville d'un montant de 66 446 € à l'opération d'aménagement des espaces extérieurs de la résidence Division Leclerc conformément à l'engagement pris dans la convention ANRU 2005/2013.

A l'unanimité des suffrages exprimés

7. accepte la participation financière de la Ville d'un montant de 94 610 € à l'opération d'aménagement des espaces extérieurs du quartier Darnaise conformément à l'engagement pris dans la convention ANRU 2005/2013.

A l'unanimité

8. décide de lancer une procédure d'appel d'offres pour les travaux de réhabilitation du bâtiment A du groupe scolaire Paul Langevin et autorise le maire à déposer la déclaration de travaux.

A l'unanimité

9. décide de lancer une procédure d'appel d'offres pour les travaux de réhabilitation de l'école maternelle du groupe scolaire Georges Lévy et autorise le maire à déposer la déclaration de travaux.

A l'unanimité des suffrages exprimés

10. accepte d'accorder une garantie à concurrence de 100 % du montant du prêt de 3 957 840 € que la SACOVIV doit contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation pour financer la construction de 48 logements locatifs au Monery.

A l'unanimité des suffrages exprimés

11. accepte d'accorder une garantie à concurrence de 100 % du montant du prêt de 108 000 € que la SACOVIV doit contracter auprès de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes pour la réalisation de travaux sur les espaces extérieurs de la résidence Ambroise Croizat et la réfection des balcons de la résidence Jacques Duclos.

A l'unanimité des suffrages exprimés

12. accepte d'accorder une garantie à concurrence de 15 % du montant du prêt de 127 037,56 € issu du réaménagement de la dette de la S.A. d'H.L.M. Batigère auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation.

A l'unanimité des suffrages exprimés

13. décide de fixer la rémunération des agents recenseurs sur la base de 6,00 € bruts par logement recensé et de fixer l'indemnité exceptionnelle pour travaux supplémentaire du coordinateur communal à une somme de 10% de la rémunération des agents recenseurs.

A l'unanimité des suffrages exprimés

14. autorise le Maire à solliciter l'adhésion de la Ville à l'agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise.

A l'unanimité

15. autorise le Maire à signer avec l'Association du Groupement Régional d'Actions Cinématographiques la convention portant création d'un fonds de mutualisation dans le cadre du déploiement de la projection numérique des théâtres cinématographiques.

A la majorité

16. autorise la société ADOMA à déposer toutes demandes d'autorisation d'urbanisme pour la réalisation d'un projet de résidence sociale sur les terrains appartenant à la Ville situés rue Antoine Billon cadastrés C 495 et C 496, et à effectuer sur ces terrains tous sondages et relevés de géomètre nécessaires à l'opération.

A l'unanimité

17. accepte le transfert du marché 09AW01, relatif à la mise à disposition de mobilier urbain, à la Société JC DECAUX Mobilier suite à la réorganisation de la société et autorise le Maire à signer l'avenant de transfert.

A l'unanimité des suffrages exprimés

18. décide de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour l'aménagement et la location de bungalows pour des relogements provisoires de services dans le cadre d'opérations de réhabilitation.

A l'unanimité des suffrages exprimés

19. décide des montants des amortissements annuels des subventions d'équipement versées par la Ville aux organismes publics et privés.

A l'unanimité des suffrages exprimés

20. décide de l'amortissement sur 5 ans des frais d'études non suivis de travaux et du transfert sur un compte d'immobilisation des frais d'insertions publicitaires et des frais d'études donnant lieu à travaux.

Prend acte

21. de la communication du rapport annuel d'activité du Grand Lyon.

Prend acte

22. du rapport annuel relatif à la qualité du service public d'élimination des déchets.

A l'unanimité des suffrages exprimés

23. s'associe à la pétition de la Mutualité Française dénonçant avec les organisations syndicales, les associations, les Mutuelles de Santé et les forces progressistes, cette décision dangereuse, injuste et antisociale, qui contribue encore un peu plus à faire payer aux Français et singulièrement à ceux qui ont le plus besoin d'une couverture Santé efficace, les milliards d'euros gaspillés sans contrôle par les banques et les nantis de l'Europe.

Michèle PICARD

Maire de Vénissieux